



**PROCE VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**JEUDI 07 MARS 2019**  
**à 18 h 00**  
**à LA BOURBOULE**

L'an deux mil DIX-NEUF, le SEPT du mois de MARS le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Bourboule sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Besse	Mme DECHAMBRE Brigitte, M. GAY Lionel, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Mr ROUX Daniel
Chastreix	Mr BABUT Michel
Compains	Mr VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Mr CARDENOUX Didier
Espinchal	Mr CHANIER J.Luc
La Bourboule	Mmes EYRAGNE Violette, Danielle COURAUD, M. BRUT Eric, BATTUT Romain
La Godivelle	Mme MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mme BARGAIN Nicole, M. DUBOURG J.François, GRASSET Pierre
Le Vernet Ste Marg	Mr DABERT Laurent
Montgreleix	Mr MAGE Jean
Murat le Quaire	Mr BRUGIERE Gérard
Murol	Mme GILLARD Sylvie
Picherande	Mr ECHAVIDRE Frederic
Saint Diery	Mr POUGHON Michel
St Genes Champespe	Mr GAYDIER Daniel
Saint Nectaire	M. BELLONTE Alphonse, BABUT Jacques
St Pierre Colamine	/
St Victor la Riviere	/
Valbeleix	/

**POUVOIRS** : Mr PERRON Jacques à Mr MARLET Pierre – Mr GOUTTEBEL Sébastien à Mme GILARD Sylvie – Mme GATIGNOL Catherine à Mr POUGHON Pierre

**Absents/Excusés** : M. ARCHIMBAUD P, GUICHARD E, TEILLOT S, BARLAUD J.C, CHASSARD F, GRAILLE J.L, CLECH M, JACLARD J

**Secrétaire de séance** : Mr BRUT Eric

**Nombre de Conseillers** : En exercice : **35** - Présents : 25 - Votants : 28 - absents / excusés : 7

**Délégués suppléants assistant au conseil** : Mmes GARDETTE Christine, CHANDEZON Béatrice, RIGAL Pierrette, M. MOINS Pierre, PERRON Roland

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

**Début du conseil à 18h00 :**

- **Accueil par Monsieur François CONSTANTIN, Maire de La Bourboule.**

*Monsieur le Maire de La Bourboule informe le conseil que la commune dispose de salles qu'elle met gracieusement à la disposition de l'exécutif ou de commissions de la CCMS. Il précise qu'il ne siège pas comme délégué communautaire mais que Monsieur Romain BATTUT le représente en tant que Maire-Adjoint en charge de l'intercommunalité.*

*La Bourboule est la commune la plus peuplée de la CCMS (1782 habitants soit 18,5% de la CCMS), elle exerce une fonction de ville centre :*

- école primaire et maternelle – 140 enfants
- halte-garderie
- commerces – 2 supermarchés



- saison culturelle et animations – 160 000 € /an de budget
- caserne des pompiers
- 55 associations
- Fanfare de 40 musiciens

La Bourboule contribue aux finances de la CCMS via la CVAE et le FPIC (122 000 € en 2018)

Le centre aqua ludique n'est en rien un cadeau fait par la CCMS aux Bourbouliens, il a coûté 445 000 € en 2018 à la commune et coutera 340 000 € en 2019, ce qui a failli conduire la commune à la tutelle. La fréquentation est à 75% hors CCMS.

La situation financière de la commune était très préoccupante en 2012 du fait de la piscine en particulier. Pendant son mandat Éric BRUT a fait un travail d'assainissement des finances remarquable. Maintenant la santé financière est bonne :

- CAF brute moyenne de plus de 1 million
- Ratio dette/caf variant entre 3 et 4
- Pas d'augmentation des taux d'imposition.

Les enjeux pour l'avenir :

- Renforcer les fonctions de centralité de la commune,
- Investir pour générer des recettes dès lors que la DGF ne suffit plus,
- Les Grands Thermes sont une entreprise publique durablement rentable qui contribue significativement au financement de l'action publique (en 2018 le CA est de 2,3 millions d'euros avec un résultat de + 300 000 €)

Monsieur CONSTANTIN remercie la CCMS pour son intervention sur le cours d'eau de la Dordogne, dossier sensible mais mené à bien dans un délai très court en total concertation entre les services du SIVOM de la mairie et de la CCMS.

#### **Intervention de Monsieur Lionel GAY, Président de la CCMS :**

Bon nombre d'informations passées entre la CCMS et les communes membres ont besoin d'être accompagnées d'explications et en particulier lorsque le Maire n'est pas au conseil communautaire. Chaque conseil municipal pense que la CCMS pourrait faire plus pour sa commune, alors même qu'à la CCMS l'ensemble des décisions sont prises à l'unanimité. C'est pour cela que je vous fais une proposition : venir rencontrer les conseils municipaux, accompagné d'un Vice-Président pour expliquer le fonctionnement de la CCMS, les actions menées et dans quel cadre, les liens avec la commune. Nous devons nous travailler ensemble pour dissiper tout malentendu et avoir un même niveau d'information.

#### **Déroulé de l'Ordre du jour :**

Validation à l'unanimité du compte rendu du conseil du 07 février 2019.

#### **Présentation des actions de transition énergétique engagées par l'Aduhme (document joint)**

#### **Budget :**

#### **Présentation par M. Lionel GAY Président, des éléments budgétaires de la CCMS pour la préparation du budget.**

En 2010 la CCMS percevait 1 483 943 € de dotation de l'Etat et ne reversait rien, soit une contribution de 1 483 943 € de l'Etat au budget 2010 de la CCMS.

En 2017 la CCMS a perçu 898 216 € de dotation de l'Etat et lui a reversé 520 426 € (FPIC) soit une contribution de 377 790 € de l'Etat au budget 2017 de la CCMS. La participation de l'Etat au budget de la CCMS a été divisée par 4 en 8 ans.

**Le Budget 2019 sera établi sur la même base de calcul de dotations et de reversions, soit avec 1 million d'euros de moins de participation de l'Etat au budget de fonctionnement par rapport à 2010, début de la réforme des dotations.**

**La CCMS a pu consolider son résultat annuel de fonctionnement grâce à deux facteurs :**

- **Les économies de fonctionnement portées par les services**
- **La hausse des bases fiscales, signe de dynamisme socio-économique du territoire**

La capitalisation réalisée par la CCMS avant 2014, lui permet d'honorer les programmes d'investissements prévus sur le mandat sans augmenter l'encours de la dette, ni augmenter les taux fiscaux. Il convient pour l'avenir de reconstituer des fonds propre pour la CCMS avant d'engager de nouveaux programmes d'investissements.

### Evolution des bases fiscales de la CCMS

Recettes fiscales de la CCMS					
	2013	2014	2015	2016	2017
<b>TAXE D'HABITATION</b>					
TAUX VOTE EPCI	9,84%	9,84%	9,84%	9,84%	9,84%
BASE EPCI	17 245 662 €	17 478 007 €	18 261 402 €	18 303 713 €	19 236 972 €
MONTANT EPCI	1 696 958 €	1 719 885 €	1 797 044 €	1 801 185 €	1 892 949 €
<b>TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES</b>					
TAUX VOTE EPCI	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
BASE EPCI	17 804 249 €	18 130 468 €	18 547 134 €	18 832 840 €	19 672 116 €
MONTANT EPCI	178 050 €	181 303 €	185 426 €	188 271 €	196 474 €
<b>TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES</b>					
TAUX VOTE EPCI	2,70%	2,70%	2,70%	2,70%	2,70%
BASE EPCI	1 157 498 €	1 167 843 €	1 172 662 €	1 183 394 €	1 367 424 €
MONTANT APPLICABLE EPCI	30 793 €	31 071 €	31 214 €	31 493 €	36 427 €
<b>TAUX CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES</b>					
TAUX VOTE EPCI - FPU - ZONE	32,70%	32,70%	32,70%	32,70%	32,70%
BASE EPCI - FPU - ZONE	6 220 183 €	6 310 871 €	6 499 440 €	6 730 144 €	6 772 049 €
MONTANT EPCI - FPU - ZONE	2 035 749 €	2 063 719 €	2 125 292 €	2 200 676 €	2 216 700 €

Sans augmenter les taux depuis 2013, la CCMS a pu augmenter ses recettes par une hausse continue des bases fiscales :

- Recettes fiscales 2014 = 3 941 550 €
- Recettes fiscales 2018 = 4 342 550 €
- Soit un gain de 400 000 € pour le budget 2018 / au budget 2014

### Ratios d'analyse de la situation financière de la CCMS

	2016	2017	2018
Recettes de FCT budgets cumulés	10 748 663,00	11 347 409,00	11 735 354,00
Dépenses de FCT budgets cumulés	9 844 229,00	10 252 994,00	10 374 509,00
Résultat cumulé des budgets de fonctionnement	904 434,00	1 094 415,00	1 360 845,00
Résultat cumulé des budgets d'investissement avec RAR	- 591 311,00	- 4 082 847,00	- 899 234,00
Epargne brute ou capacité d' autofinancement	609 653,00	808 193,00	1 128 678,00
<b>Taux d'épargne brute</b>	6%	7%	10%
Intérêts payés au cours de l'année	294 781,00	286 222,00	232 167,00
Capital remboursé au cours de l'année	841 728,00	770 397,00	757 946,00
Annuité de la dette	1 136 509,00	1 056 619,00	990 113,00
Remboursement de l'annuité par les communes	613 427,00	509 621,00	486 234,00
Annuité réelle de la CCMS	523 082,00	546 998,00	503 879,00
Capital restant dû (encours de la dette)	15 486 370,00	14 849 821,00	14 092 063,00
<b>Capacité de désendettement</b>	25	18	12

### 1. **Taux d'épargne brute** : en hausse à 10%.

Le taux d'épargne brute est le ratio le plus utilisé pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant, il est recommandé de ne pas descendre en dessous de 7%.

L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée. C'est un indicateur de l'aisance de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.

### 2. **Capacité de désendettement** : en baisse à 12 ans.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, Ce ratio permet de répondre à la question suivante : en combien d'années une collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ?

Mais cet indicateur ne peut résumer à lui seul la totalité d'une analyse financière et il doit être mis en perspective. En effet, une collectivité locale en phase d'investissement et donc d'endettement peut très bien accepter de laisser ce ratio se dégrader pour le ramener progressivement vers des niveaux acceptables.

Pourquoi une capacité de désendettement si élevée pour la CCMS :

- Parce que nous sommes en phases d'investissements
- Parce que la CCMS porte des emprunts pour des investissements réalisés par d'autres collectivités (communes et SEAM) dont les annuités lui sont remboursées. Ces investissements représentent près de 50% de la dette de la CCMS.

### **Levier pour l'avenir financier de la CCMS :**

**Le FPIC** : Les communes de la CCMS ont des ressources supérieures à la moyenne des autres communes de France. Avec un CIF de 33% environ, la CC devrait prendre en charge 33% du FPIC car le montant prélevé résulte essentiellement du potentiel fiscal et financier des communes, par solidarité, la Communauté de commune prend la moitié pour alléger les communes (en 2018 la prise en charge par la CCMS du FPIC des communes était de 160 000 € pour un montant de FPIC communautaire de 485 000 €).

### - **Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2018**

#### **Compte Administratif 2018 – budget principal CCMS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Éric BRUT, délibérant sur le Compte Administratif pour le Budget Principal de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Lionel GAY, Président, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ Lui donne acte de la présentation du compte administratif

<b>BUDGET CCMS</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>GLOBAL</b>	
Dépenses	9 619 965,36 €	Dépenses	2 304 106,19 €	Dépenses	11 924 071,55 €
Recettes	10 578 676,38 €	Recettes	4 376 654,79 €	Recettes	14 955 331,17 €
Résultat	958 711,02 €	Résultat	2 072 548,60 €	Résultat	3 031 259,62 €
Report	1 065 110,15 €	Report	-849 404,60 €	Report	215 705,55 €
<b>Résultat global</b>	<b>2 023 821,17 €</b>	<b>Résultat global</b>	<b>1 223 144,00 €</b>	<b>Résultat global</b>	<b>3 246 965,17 €</b>
		RAR	3 893 812,88	RAR	3 893 812,88

Dépenses	€	Dépenses	€
	2 191 994,02		2 191 994,02
RAR Recettes	€	RAR Recettes	€
<b>Solde RAR</b>	<b>-1 701 818,86</b>	<b>Solde RAR</b>	<b>-1 701 818,86</b>
	€		€

2/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3/ Reconnaît la sincérité des Restes A Réaliser,

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par un vote à l'unanimité.

### Compte Administratif 2018 – budget annexe Logements Sociaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Eric BRUT, délibérant sur le Compte Administratif pour le Budget Annexe Logements Sociaux de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Lionel GAY, Président, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ Lui donne acte de la présentation du compte administratif lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

<b>BUDGET LS</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>GLOBAL</b>	
Dépenses	94 220,07 €	Dépenses	46 687,56 €	Dépenses	140 907,63 €
Recettes	94 491,63 €	Recettes	52 668,87 €	Recettes	147 160,50 €
Résultat	271,56 €	Résultat	5 981,31 €	Résultat	6 252,87 €
Report	4 782,11 €	Report	10 617,58 €	Report	15 399,69 €
<b>Résultat global</b>	<b>5 053,67 €</b>	<b>Résultat global</b>	<b>16 598,89 €</b>	<b>Résultat global</b>	<b>21 652,56 €</b>
		RAR Dépenses		RAR Dépenses	- €
		RAR Recettes	- €	RAR Recettes	- €
		<b>Solde RAR</b>	<b>- €</b>	<b>Solde RAR</b>	<b>- €</b>

2/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3/ Reconnaît la sincérité des Restes A Réaliser,

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par un vote à l'unanimité.

### Compte Administratif 2018 – budget annexe Zones d'Activités

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Eric BRUT, délibérant sur le Compte Administratif pour le Budget Annexe Zones d'Activités de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Lionel GAY, Président, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ Lui donne acte de la présentation du compte administratif lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

<b>BUDGET ZA</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>GLOBAL</b>	
Dépenses	81 620,02 €	Dépenses	81 611,38 €	Dépenses	163 231,40 €
Recettes	81 620,02 €	Recettes	81 611,38 €	Recettes	163 231,40 €
Résultat	- €	Résultat	- €	Résultat	- €
Report	2 500,00 €	Report	- €	Report	2 500,00 €
<b>Résultat global</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>Résultat global</b>	<b>- €</b>	<b>Résultat global</b>	<b>2 500,00 €</b>
		RAR Dépenses	- €	RAR Dépenses	- €
		RAR Recettes	- €	RAR Recettes	- €
		<b>Solde RAR</b>	<b>- €</b>	<b>Solde RAR</b>	<b>- €</b>

2/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3/ Reconnaît la sincérité des Restes A Réaliser,

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par un vote à l'unanimité.

### Compte Administratif 2018 – budget annexe Zones Nordiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Eric BRUT, délibérant sur le Compte Administratif pour le Budget Annexe Zones Nordiques de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Lionel GAY, Président, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ Lui donne acte de la présentation du compte administratif lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

<b>BUDGET ZN</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>GLOBAL</b>	
Dépenses	475 315,12 €	Dépenses	1 038 518,62 €	Dépenses	1 513 833,74 €
Recettes	787 000,55 €	Recettes	113 105,85 €	Recettes	900 106,40 €
Résultat	311 685,43 €	Résultat	-925 412,77 €	Résultat	-613 727,34 €
Report	- €	Report	37 482,32 €	Report	37 482,32 €
<b>Résultat global</b>	<b>311 685,43 €</b>	<b>Résultat global</b>	<b>-887 930,45 €</b>	<b>Résultat global</b>	<b>-576 245,02 €</b>
		RAR Dépenses	383 747,82 €	RAR Dépenses	383 747,82 €
		RAR Recettes	964 482,48 €	RAR Recettes	964 482,48 €
		<b>Solde RAR</b>	<b>580 734,66 €</b>	<b>Solde RAR</b>	<b>580 734,66 €</b>

2/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3/ Reconnaît la sincérité des Restes A Réaliser,

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par un vote à l'unanimité.

### Compte Administratif 2018 – budget annexe Atelier Relais

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Eric BRUT, délibérant sur le Compte Administratif pour le Budget Annexe Atelier Relais de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Lionel GAY, Président, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ Lui donne acte de la présentation du compte administratif lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

BUDGET AR					
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		GLOBAL	
Dépenses	4 068,24 €	Dépenses	21 020,21 €	Dépenses	25 088,45 €
Recettes	24 910,84 €	Recettes	20 149,35 €	Recettes	45 060,19 €
Résultat	20 842,60 €	Résultat	-870,86 €	Résultat	19 971,74 €
Report	245,05 €	Report	-20 150,08 €	Report	-19 905,03 €
<b>Résultat global</b>	<b>21 087,65 €</b>	<b>Résultat global</b>	<b>-21 020,94 €</b>	<b>Résultat global</b>	<b>66,71 €</b>
		RAR Dépenses	- €	RAR Dépenses	- €
		RAR Recettes	- €	RAR Recettes	- €
		<b>Solde RAR</b>	<b>- €</b>	<b>Solde RAR</b>	<b>- €</b>

2/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3/ Reconnaît la sincérité des Restes A Réaliser,

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par un vote à l'unanimité.

### Compte Administratif 2018 – budget annexe Atelier Relais Boulangerie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Éric BRUT, délibérant sur le Compte Administratif pour le Budget Annexe Atelier Relais Boulangerie de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Lionel GAY, Président, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ Lui donne acte de la présentation du compte administratif

BUDGET ARB					
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		GLOBAL	
Dépenses	5 841,03 €	Dépenses	13 229,75 €	Dépenses	19 070,78 €
Recettes	20 000,00 €	Recettes	46 723,71 €	Recettes	66 723,71 €
Résultat	14 158,97 €	Résultat	33 493,96 €	Résultat	47 652,93 €
Report	48,65 €	Report	-46 723,71 €	Report	-46 675,06 €
<b>Résultat global</b>	<b>14 207,62 €</b>	<b>Résultat global</b>	<b>-13 229,75 €</b>	<b>Résultat global</b>	<b>977,87 €</b>
		RAR Dépenses	- €	RAR Dépenses	- €
		RAR Recettes	- €	RAR Recettes	- €
		<b>Solde RAR</b>	<b>- €</b>	<b>Solde RAR</b>	<b>- €</b>

- 2/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,  
3/ Reconnaît la sincérité des Restes A Réaliser,  
4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par un vote à l'unanimité.

### Compte Administratif 2018 – budget annexe GEMAPI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Éric BRUT, délibérant sur le Compte Administratif pour le Budget Annexe GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Lionel GAY, Président, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1/ Lui donne acte de la présentation du compte administratif lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

BUDGET GEMAPI					
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		GLOBAL	
Dépenses	93 480,29 €	Dépenses	126 484,19 €	Dépenses	219 964,48 €
Recettes	148 657,54 €	Recettes	60 105,08 €	Recettes	208 762,62 €
Résultat	55 177,25 €	Résultat	-66 379,11 €	Résultat	-11 201,86 €
Report	- €	Report	- €	Report	- €
<b>Résultat global</b>	<b>55 177,25 €</b>	<b>Résultat global</b>	<b>-66 379,11 €</b>	<b>Résultat global</b>	<b>-11 201,86 €</b>
		RAR Dépenses	29 335,79 €	RAR Dépenses	29 335,79 €
		RAR Recettes	- €	RAR Recettes	- €
		<b>Solde RAR</b>	<b>-29 335,79 €</b>	<b>Solde RAR</b>	<b>-29 335,79 €</b>

- 2/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés

3/ Reconnaît la sincérité des Restes A Réaliser,

4/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par un vote à l'unanimité.

### Compte de Gestion 2018 - Budget Principal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le Budget Principal de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le RECEVEUR accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF 2018,

Après s'être assuré que le RECEVEUR a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> JANVIER 2018 au 31



DECEMBRE 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le COMPTE DE GESTION pour le Budget Principal dressé, pour l'exercice 2018 par le RECEVEUR, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et ce par un vote à l'unanimité.

### **Compte de Gestion 2018 - Budget Annexe Logements Sociaux**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le Budget Annexe Logements Sociaux de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le RECEVEUR accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF 2018,

Après s'être assuré que le RECEVEUR a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> JANVIER 2018 au 31 DECEMBRE 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le COMPTE DE GESTION pour le Budget Annexe Logements Sociaux dressé, pour l'exercice 2018 par le RECEVEUR, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et ce par un vote à l'unanimité.

### **Compte de Gestion 2018 - Budget Annexe Zones d'Activité**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le Budget Annexe Zones d'Activités de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le RECEVEUR accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF 2018,

Après s'être assuré que le RECEVEUR a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> JANVIER 2018 au 31 DECEMBRE 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le COMPTE DE GESTION pour le Budget Annexe Zones d'Activités dressé, pour l'exercice 2018 par le RECEVEUR, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et ce par un vote à l'unanimité

### **Compte de Gestion 2018 - Budget Annexe Zones Nordiques**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;



Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le Budget Annexe Zones Nordiques de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le RECEVEUR accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF 2018,

Après s'être assuré que le RECEVEUR a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> JANVIER 2018 au 31 DECEMBRE 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le COMPTE DE GESTION pour le Budget Annexe Zones Nordiques dressé, pour l'exercice 2018 par le RECEVEUR, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et ce par un vote à l'unanimité

### **Compte de Gestion 2018 - Budget Annexe Atelier Relais**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le Budget Annexe Atelier Relais de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le RECEVEUR accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF 2018,

Après s'être assuré que le RECEVEUR a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> JANVIER 2018 au 31 DECEMBRE 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le COMPTE DE GESTION pour le Budget Annexe Atelier Relais dressé, pour l'exercice 2018 par le RECEVEUR, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et ce par un vote à l'unanimité.

### **Compte de Gestion 2018 - Budget Annexe Atelier Relais Boulangerie**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le Budget Annexe Atelier Relais Boulangerie de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le RECEVEUR accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF 2018,

Après s'être assuré que le RECEVEUR a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il



lui a été prescrit de passer dans ses écritures,  
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> JANVIER 2018 au 31 DECEMBRE 2018,  
y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le COMPTE DE GESTION pour le Budget Annexe Atelier Relais Boulangerie dressé, pour l'exercice 2018 par le RECEVEUR, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et ce par un vote à l'unanimité.

### **Compte de Gestion 2018 - Budget Annexe GEMAPI**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le Budget Annexe GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le RECEVEUR accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le COMPTE ADMINISTRATIF 2018,

Après s'être assuré que le RECEVEUR a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> JANVIER 2018 au 31 DECEMBRE 2018,  
y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le COMPTE DE GESTION pour le Budget Annexe GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations dressé, pour l'exercice 2018 par le RECEVEUR, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et ce par un vote à l'unanimité.

### **- Affectation des résultats**

#### **Affectation du Résultat 2018 - Budget Principal**

VU le Code Général des Collectivités Locales ;

VU l'avis du comptable public ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire les résultats de l'exercice 2018 pour le Budget Principal et propose d'en affecter les résultats comme suit :

#### **RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

<i>Dépenses</i>	9 619 965.36 €
<i>Recettes</i>	10 578 676.38 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	958 711.02 €
<i>Résultat reporté</i>	1 065 110.15 €
<i>Résultat à affecter</i>	<b>2 023 821.17 €</b>

#### **SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT**

<i>Dépenses</i>	2 304 106.19 €
<i>Recettes</i>	4 376 654.79 €

Résultat de l'exercice	2 072 548.60 €
Résultat reporté	- 849 404.60 €

Déficit d'Investissement	<u>1 223 144.00 €</u>
--------------------------	-----------------------

**SOLDE DES RESTES A REALISER**

Dépenses	3 893 812.88 €
Recettes	2 191 994.02 €

Solde des R.A.R	<u>- 1 701 818.86 €</u>
-----------------	-------------------------

**Besoin de financement de la section d'Investissement :**

**1 223 144.00 € - 1 701 818.86 € = - 478 674.86 €**

**AFFECTATION**

1/ Affectation en réserve 2019 (1068)	478 674.86 €
2/ Report en section de Fonctionnement (002)	1 545 146.31 €

2 023 821.17 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

- DECIDE d'affecter Le résultat 2018 pour le Budget Principal comme présenté ci-dessus.

**Affectation du Résultat 2018 - Budget Annexe Logements Sociaux**

VU le Code Général des Collectivités Locales ;

VU l'avis du comptable public ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire les résultats de l'exercice 2018 pour le Budget Annexe Logements Sociaux et propose d'en affecter les résultats comme suit :

**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	94 220.07 €
Recettes	94 491.63 €

Résultat de l'exercice	<u>271.56 €</u>
Résultat reporté	4 782.11 €

Résultat à affecter	<u>5 053.67 €</u>
---------------------	-------------------

**SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	46 687.56 €
Recettes	52 668.87 €

Résultat de l'exercice	<u>5 981.31 €</u>
Résultat reporté	10 617.58 €

Excédent d'Investissement	<u>16 598.89 €</u>
---------------------------	--------------------

**SOLDE DES RESTES A REALISER**

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

Solde des R.A.R	<u>0.00 €</u>
-----------------	---------------



### **Besoin de financement de la section d'Investissement :**

0.00 €

#### **AFFECTATION**

1/ Affectation en réserve 2019 (1068)	0.00 €
2/ Report en section de Fonctionnement (002)	5 053.67 €
	<hr/>
	<b>5 053.67 €</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

- DECIDE d'affecter le résultat 2018 pour le Budget Annexe Logements Sociaux comme présenté ci-dessus.

#### **Affectation du Résultat 2018 - Budget Annexe Zones Nordiques**

VU le Code Général des Collectivités Locales ;

VU l'avis du comptable public ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire les résultats de l'exercice 2018 pour le Budget Annexe Logements Sociaux et propose d'en affecter les résultats comme suit :

#### **RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	475 315.12 €
Recettes	787 000.55 €
	<hr/>
Résultat de l'exercice	311 685.43 €
Résultat reporté	0.00 €
	<hr/>
Résultat à affecter	<b>311 685.43 €</b>

#### **SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	1 038 518.62 €
Recettes	113 105.85 €
	<hr/>
Résultat de l'exercice	- 925 412.77 €
Résultat reporté	37 482.32 €
	<hr/>
Excédent d'Investissement	<b>- 887 930.45 €</b>

#### **SOLDE DES RESTES A REALISER**

Dépenses	383 747.82 €
Recettes	964 482.48 €
	<hr/>
Solde des R.A.R	<b>580 734.66 €</b>

### **Besoin de financement de la section d'Investissement :**

**-887 930.45 € + 580 734.66€ = - 307 195.79 € €**

#### **AFFECTATION**

1/ Affectation en réserve 2019 (1068)	307 195.79 €
2/ Report en section de Fonctionnement (002)	4 489.64 €
	<hr/>
	<b>311 685.43 €</b>



Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire DECIDE d'affecter le résultat 2018 pour le Budget Annexe Zones Nordiques comme présenté ci-dessus

### **Affectation du Résultat 2018 - Budget Annexe Atelier Relais**

VU le Code Général des Collectivités Locales ;

VU l'avis du comptable public ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire les résultats de l'exercice 2018 pour le Budget Annexe de l'Atelier Relais et propose d'en affecter les résultats comme suit :

#### **RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	4 068.24 €
Recettes	24 910.84 €
Résultat de l'exercice	20 842.60 €
Résultat reporté	245.05 €
Résultat à affecter	<b>21 087.65 €</b>

#### **SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	21 020.21 €
Recettes	20 149.35 €
Résultat de l'exercice	- 870.86 €
Résultat reporté	- 20 150.08 €
Déficit d'Investissement	<b>- 21 020.94 €</b>

#### **SOLDE DES RESTES A REALISER**

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Solde des R.A.R	<b>0.00 €</b>

#### **Besoin de financement de la section d'Investissement :**

**21 020.94 €**

#### **AFFECTATION**

1/ Affectation en réserve 2019 (1068)	21 020.94 €
2/ Report en section de Fonctionnement (002)	66.71 €
	<b>21 087.65 €</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

- DECIDE d'affecter le résultat 2018 pour le Budget Annexe de l'Atelier Relais comme présenté ci-dessus.

### **Affectation du Résultat 2018 - Budget Annexe Atelier Relais Boulangerie**

VU le Code Général des Collectivités Locales ;

VU l'avis du comptable public ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire les résultats de l'exercice 2018 pour le Budget Annexe de l'Atelier Relais Boulangerie et propose d'en affecter les résultats comme suit :

### **RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	5 841.03 €
Recettes	20 000.00 €
Résultat de l'exercice	14 158.97 €
Résultat reporté	48.65 €
Résultat à affecter	<b>14 207.62 €</b>

### **SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	13 229.75 €
Recettes	46 723.71 €
Résultat de l'exercice	<b>33 493.96 €</b>
Résultat reporté	<b>-46 723.71 €</b>
Déficit d'Investissement	<b>- 13 229.75 €</b>

### **SOLDE DES RESTES A REALISER**

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Solde des R.A.R	<b>0.00 €</b>

### **Besoin de financement de la section d'Investissement :**

**13 229.75 €**

### **AFFECTATION**

1/ Affectation en réserve 2019 (1068)	13 229.75 €
2/ Report en section de Fonctionnement (002)	977.87 €
	<b>14 207.62 €</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

- DECIDE d'affecter le résultat 2018 pour le Budget Annexe de l'Atelier Relais Boulangerie comme présenté ci-dessus.

### **Affectation du Résultat 2018 - Budget Annexe GEMAPI**

VU l'avis du comptable public ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire les résultats de l'exercice 2018 pour le Budget Annexe GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations et propose d'en affecter les résultats comme suit :

### **RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	93 480.29 €
Recettes	148 657.54 €
Résultat de l'exercice	55 177.25 €
Résultat reporté	0.00 €
Résultat à affecter	<b>55 177.25 €</b>

### **SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	126 484.19 €
Recettes	60 105.08 €
Résultat de l'exercice	- 66 379.11 €
Résultat reporté	0.00 €
Déficit d'Investissement	<b>- 66 379.11 €</b>

### **SOLDE DES RESTES A REALISER**

Dépenses	29 335.79 €
Recettes	0.00 €
Solde des R.A.R	<b>- 29 335.79 €</b>

### **Besoin de financement de la section d'Investissement :**

**-66 379.11 € + -29 335.79 € = - 95 714.90 €**

### **AFFECTATION**

1/ Affectation en réserve 2019 (1068)	55 177.25 €
2/ Report en section de Fonctionnement (002)	0.00 €
	<b>55 177.25 €</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Communautaire

- DECIDE d'affecter le résultat 2018 pour le Budget Annexe GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations comme présenté ci-dessus.

#### **- Suramortissements Budget Zones Nordiques**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Président expose :

Le compte 13917 présente un solde débiteur à la balance de 30 361,20€ (mandats 2010/67, 357/2014, 238/2015 et 253/2016), alors que le solde créditeur du compte 1317 est de 5 964€ (titre 25/2012 étude repositionnement de la Stèle).

Il y a donc un suramortissement de 24 397.20€, qu'il convient de régulariser.

Il convient d'autoriser la Trésorerie du Mont-Dore à enregistrer l'écriture suivante dans le logiciel Hélios : D1068-C13917 = 24 397,20€.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil communautaire :

- approuve le projet de régularisation tel que présenté
- autorise la Trésorerie du Mont-Dore à enregistrer l'écriture suivante dans le logiciel Hélios : D1068-C13917 = 24 397,20€.

#### **- Subvention « Petit Patrimoine » pour la commune de Valbeleix**

Par un courrier en date du 21 février 2019, la commune de VALBELEIX sollicite une subvention de la part de la CCMS au titre programme de restauration du petit patrimoine bâti.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes MASSIF DU SANCY ;

Vu la délibération n°76 du 18 juin 2018 instaurant sur la communauté de communes un Règlement d'attribution des Subventions Petit Patrimoine ;

Monsieur le Président donne lecture de la demande de subventions déposé par la commune de VALBELEIX :



Projet de réhabilitation de restauration du Pont du Verdier situé sur la Couze du Valbeleix. Pont pavé de galets nécessitant une intervention sur la voute

- Montant des travaux à réaliser (devis entreprises GAY Christophe) 16 726 € HT.

Après examen par les services de la CCMS, le dossier est déclaré éligible au programme de réhabilitation du petit patrimoine. La participation maximum de la CCMS sera à hauteur de 50% du reste à charge avec un plafond de 5 000 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité

- APPROUVENT l'attribution d'une subvention de 5 000 euros à la commune de VALBELEIX pour la restauration du Pont du Verdier ;
- PRECISENT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2019 ;
- MANDATENT son président pour en assurer l'exécution.

#### - **Demande de subvention (contrepartie Leader) Association KEBAIKAN**

L'association KEBAIKAN (ferme du Guery au Mont Dore) a pour objet la restauration et l'animation patrimoniale de la ferme du Guery par la création d'un *café lecture* associatif, espace de convivialité en altitude, ateliers, animations, conférences et débats autour de la ruralité du patrimoine et du développement durable.

L'association a répondu à l'appel à projet du programme LEADER porté par le PNRVA en faveur de la restauration du patrimoine rural. Pour bénéficier de la subvention européenne (7 800 € sur un budget de travaux de 26 900 €) une contrepartie des collectivités locales est obligatoire.

Subvention CCMS demandée : 3 000 €

Après débat au sein du conseil, il est proposé de subordonner cette subvention à l'attribution par la commune d'une subvention au moins égale à celle de la CCMS pour le projet.

Le principe d'une réparation égale de la subvention entre la commune et la CCMS est retenu pour toutes les demandes relevant d'un apport de co-financeur public pour bénéficier de fonds européen.

### **Ressources Humaines :**

#### - **Création d'un poste de Rédacteur Principal de 1ère Classe**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, notamment son article 3 alinéa 2 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

VU l'arrêté du Président du Centre de Gestion de l'Isère en date du 7 Février 2019 arrêtant la liste des candidats admis à l'Examen professionnel de Rédacteur Principal de 1ère classe par avancement de grade organisé au titre de l'année 2018 ;

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Responsable du Pôle Administratif des services de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY a été admise à l'Examen professionnel de Rédacteur Principal de 1ère classe par avancement de grade. Il propose de créer un poste et de la nommer à compter du 15 Mars 2019.

En conséquence, il convient de compléter le tableau des effectifs par un poste de Rédacteur Principal de 1ère classe à temps complet à compter du 15 Mars 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la création d'un emploi de Rédacteur Principal de 1ère classe à temps complet à compter du 15 Mars 2019 ;
- PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 012 du Budget 2019 ;

#### **Modification tableau des effectifs**

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter le tableau des effectifs suivant à compter du 15 Mars 2019 :

Filière	Cadre d'emploi	Catégorie	Effectif	Dont temps	Dont temps non complet
---------	----------------	-----------	----------	------------	------------------------

				<b>complet</b>	
	Attaché Territorial	A	2	2	
Administratif	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	
	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	2	2	
	Rédacteur Territorial	B	1	1	
	Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	3	
	Adjoint Administratif	C	3	3	
Animation	Adjoint d'Animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
	Adjoint d'Animation	C	1	1	
Culture	Assistant d'Enseignement Artistique	B	1	0	1
	Adjoint du Patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
	Adjoint du Patrimoine	C	4	3	1
Technique	Technicien Territorial	B	1	1	
	Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	
	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
	Adjoint Technique	C	8	8	
<b>EMPLOIS</b>		<b>Catégorie</b>	<b>Effectif</b>	<b>Quotité</b>	<b>Motif du contrat</b>
Chargé de Mission Direction Pôle de Lecture Public		A	1	35 / 35èmes	CDI
Chargé de mission Coordinateur Pôle Pleine Nature Grand Sancy		B	1	35 / 35èmes	CDD
Chargé de Mission Animation des Contrats Territoriaux GEMAPI		B	1	35 / 35èmes	CDD
Chargé de Mission Suivi des Contrats Territoriaux GEMAPI		B	1	35 / 35èmes	CDD

### Marchés Publics :

#### Avenants Piscine de Super-Besse (+ 57 518 € taux de variation cumulé 3,75 %)

##### Avenants Piscine de Super-Besse

Monsieur le Président de la Communauté de Communes informe le Conseil communautaire du déroulement du chantier de Réhabilitation de la piscine de Super Besse.

Il indique que, pour assurer la bonne exécution des travaux, tenir compte des aléas techniques de réalisation et concourir à l'amélioration de la fonctionnalité de cet équipement, la modification de certaines prestations de travaux s'est révélée nécessaire. Ces modifications doivent faire l'objet d'avenants aux marchés.



Il présente au Conseil communautaire, le contenu des projets d'avenants et propose leur approbation selon la liste suivante :

MONTANT INITIAL DE MARCHE = 4 146 852,45 € HT

NOUVEAU MONTANT AVEC AVENANTS = 4 204 370,05 € HT

**Lot 14 – BRUNHES JAMMES (+2,79%)**

Montant initial du marché : 261 342,01 € HT

Avenant n°1 : Plus-value de 7 285 € H.T

Montant du nouveau marché 268 627,01 € H.T.

**Lot 01 – SADOURNY (+35,63 %)**

Montant initial du marché + Avenant n°1 = 70 390 € H.T

Avenant n°2 : Plus-value de 7 755 € HT

Montant du nouveau marché 78 145 € H.T.

**Lot 09 – MONIER (+9,96%)**

Montant initial du marché : 86 379 € HT

Avenant n°1 : Plus-value de 8 600 € H.T

Montant du nouveau marché 94 979 € H.T.

**Lot 06 – SUCHEYRE (+1,38%)**

Montant initial du marché : 247 224,79 € HT

Avenant n°1 : Plus-value de 3 410€ H.T

Montant du nouveau marché 250 634,79 € H.T.

**Lot 12 – BATTUT (+32,76%)**

Montant initial du marché 47 533,47 € HT

Avenant n°1 : Plus-value de 15 571,60 € H.T

Montant du nouveau marché 63 105,07 € H.T.

**Lot 04 – CHAMBON (+8,74%)**

Montant initial du marché + avenant n°1 = 775 924,58 € HT

Avenant n°2 : Plus-Value de 7 286 € HT

Montant du nouveau marché 783 210,58 € H.T.

**Lot 21 – EIFFAGE (+2,12%)**

Montant initial du marché 358 499,95 € HT

Avenant n°1 : Plus-value de 7 610 € H.T

Montant du nouveau marché 366 109,95 € H.T.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil communautaire :

- approuve les projets d'avenants aux marchés tels que présentés
- autorise la signature de ces avenants

**- Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) Marché « conception de quatre balades scénarisées »**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la procédure d'appel d'offres n°18CCMS13 relative à la qualification d'offre de sentiers de randonnées : conception de quatre balades scénarisées a été attribué par DECISION DU PRESIDENT n° 001/2019, le 24 janvier 2019 à la SAS EASY-MONTAIN – 17 chemin des Près – 38 240 MEYLAN, pour un montant total de prestations de 54 000 € HT

- 39 000 € HT pour la tranche ferme dont :
  - o 18 800 € travail d'interprétation et scénarisation
  - o 9 500 € conception des supports d'interprétation
  - o 2 500 € assistance phase de consultation des entreprises
  - o 8 200 € suivi de la réalisation
- 15 000 € HT pour l'option Création d'une application en Marque Blanche

Une réunion de lancement s'est tenue le 20 février 2019 en présence de la commission Pleine Nature de la CCMS et du Cabinet EASY-MONTAIN, d'où il ressort que de retenir la prestation



supplémentaire « Outils de développement de parcours spécifique » sera un plus pour le programme de balades lancé par la CCMS et apportera une plus-value à l'ensemble des chemins de randonnées de la collectivité, c'est outil pour lequel des agents de la CCMS et de l'Office de tourisme communautaire seront formés offrira un développement numérique aux parcours déjà existants du territoire ainsi qu'aux nouveaux parcours.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de suivre l'avis de la commission Pleine Nature et de souscrire à la prestation supplémentaire « développement de parcours spécifique » proposée par le cabinet EASY-MONTAIN pour un montant de 25 000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Souscrit à la prestation supplémentaire « développement de parcours spécifique » proposée par le cabinet EASY-MONTAIN pour un montant de 25 000 € H.T.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

### **Questions diverses :**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le conseil est levé à 20h30, le Maire de La Bourboule et son Conseil Municipal invitent les délégués communautaires à un apéritif dinatoire dans une des salles du Casino.